

Plan de suivi des évaluations des programmes en études européennes (IEE-UCL et IEE-FUSL)

Préambule

Le présent plan de suivi concerne, de façon intégrée, les programmes en études européennes relevant des domaines de compétence de l'Institut d'études européennes de l'Université catholique de Louvain (IEE-UCL) et de l'Institut d'études européennes des Facultés universitaires Saint-Louis à Bruxelles (IEE-FUSL). Le choix d'un plan de suivi intégré pour ces programmes se justifie par le fait que lesdits programmes font l'objet d'une organisation conjointe par les deux Instituts, et qu'ils ont déjà fait l'objet d'une évaluation interne et externe intégrée dans le cadre du processus piloté par l'AEQES.

Le plan de suivi se réfère au rapport d'auto-évaluation interne des programmes en études européennes, fruit d'un travail piloté par une commission d'évaluation commune IEE-UCL/IEE-FUSL, et repris à l'identique dans les rapports d'auto-évaluation des programmes de science politique de l'UCL et des FUSL. Il rencontre également les remarques et critiques adressées aux programmes qui figurent dans les rapports d'évaluation externe pour les programmes de science politique de ces deux universités.

Le document a été rédigé dans un contexte d'incertitude concernant le processus de fusion des quatre universités catholiques de la Communauté française de Belgique (CFB) au sein d'une nouvelle UCLouvain. Prévue pour la rentrée académique 2011-12 lors de la rédaction des premières versions du plan de suivi, ce processus de fusion a depuis été interrompu suite au rejet du projet par l'Assemblée générale d'une des universités partenaires. Toutefois, un nouveau vote relatif à la fusion des quatre universités pourrait être opéré dans les prochaines semaines, si bien qu'il est permis de rester optimistes quant à la fusion rapide des deux Instituts d'études européennes.

PREMIERE PARTIE : AFFOR

Les programmes des deux Masters en études européennes organisés conjointement par l'UCL et les FUSL comptaient en 2010-2011 plus de 160 inscrits. La mineure en études européennes organisée par l'UCL est par ailleurs la mineure la plus fréquemment choisie à l'UCL. Elle concerne plus de 350 étudiants. Ces programmes connaissent un accroissement régulier des effectifs étudiants. Ils peuvent de ce point de vue être considérés comme attractifs.

De l'avis général, leurs forces principales reposent sur les éléments suivants :

- L'ambition rencontrée de faire fonctionner une filière co-organisée par l'UCL et les FUSL et profitant des avantages propres à chacune de ces deux institutions ;
- Le positionnement interdisciplinaire du programme et la cohérence des programmes de cours ;
- L'articulation d'enseignements généraux et d'enseignements plus concrets ou spécialisés, confiés à des experts ou praticiens de très haut niveau (par exemple les cours « Information et documentation européenne », « Budget et accès aux financements européens » et « Sécurité et défense européennes ») ;
- La qualité de l'encadrement, tant d'un point de vue quantitatif (ratio étudiants/enseignants) que qualitatif ;
- La qualité des ressources documentaires, notamment liée à la présence sur chaque site d'un Centre de documentation spécialisé bénéficiant du label « Centre de documentation européenne » (CDE) délivré par la Commission européenne ;
- Le soutien institutionnel important dont bénéficient les programmes en études européennes, se traduisant par l'engagement récent de plusieurs académiques tant aux FUSL qu'à l'UCL, mais également par l'aménagement de nouveaux locaux aux FUSL ;
- Des échanges Erasmus de qualité et en progression sensible.

DEUXIEME PARTIE : Plan d'action stratégique

Le plan d'action stratégique intègre l'ensemble des points d'amélioration détectés par les experts ainsi que les recommandations formulées par ces derniers. Il s'appuie par ailleurs sur les résultats du processus d'auto-évaluation réalisé au sein des deux Instituts d'études européennes. Le plan d'action stratégique vise donc à consolider les acquis tout en remédiant à certaines faiblesses identifiées par les experts. Il s'articule en cinq axes.

Axe 1 : Renforcement de l'enseignement des langues et en langue étrangère

Le renforcement de l'enseignement des langues étrangères – à travers les partenariats avec l'Institut des Langues Vivantes de l'UCL et l'Institut Marie Haps – mais, plus encore, de l'enseignement en langue étrangère apparaissent comme une priorité. Les programmes en études européennes visent à former des étudiants amenés à intégrer des structures professionnelles fortement internationalisées. De ce point de vue, l'apprentissage et la bonne maîtrise des langues étrangères, en particulier de l'anglais, apparaît comme un élément indispensable de cette formation.

Actions envisagées :

- Transformation de certains cours dispensés en français en cours donnés en anglais, tout en maintenant un contenu identique. Cette démarche a déjà été entreprise à l'occasion de la réforme de programme du Master 120 en 2010. Dès l'année académique 2011-2012, quatre cours jusqu'alors dispensés en français le seront désormais en anglais. En première année, « Théories politiques et régime de l'Union européenne » devient « Political theories and regimes of the European Union », tandis que « Action extérieure de l'Union européenne » devient « External action of the European Union » (déjà en anglais en 2010-2011). En deuxième année, « Courants d'idées en Europe » devient « Political philosophy and the European Union » et « Analyse comparée des processus d'intégration régionale dans le monde » devient « Comparative analysis of regional integration processes (Europe, Asia, America) » ;
- Favoriser l'apprentissage des langues, et notamment de l'anglais, dans le cadre de la mobilité étudiante en renforçant le portefeuille des destinations Erasmus (voir infra) ;
- Renforcement de l'apprentissage des langues dans le travail personnel des étudiants en systématisant les lectures en anglais et en favorisant les présentations en anglais dans les cours sollicitant la prise de parole des étudiants.

Niveau : Instituts d'études européennes de l'UCL et des FUSL.

Echéance : Entre 2011 et 2014 (0 à 3 ans) ans selon l'objectif concerné.

Axe 2 : Renforcement du portefeuille des destinations Erasmus

Les experts ont souligné la qualité des destinations Erasmus ainsi que la progression sensible dans la mobilité étudiante. Le manque de destinations offrant des programmes d'enseignement en anglais

et, dans une moindre mesure, le déséquilibre entre le nombre d'étudiants envoyés à l'étranger et le nombre d'étudiants accueillis ont toutefois été mis en évidence.

Actions envisagées :

- Réactivation des conventions signées mais non exploitées en raison de problèmes administratifs ;
- Prospection et signature de nouvelles conventions Erasmus, prioritairement avec des universités anglo-saxonnes, scandinaves et est-européennes ;
- Amélioration de l'attractivité des programmes en études européennes pour les étudiants en mobilité Erasmus « incoming ». Cette démarche suppose un renforcement de la publicité en faveur de nos programmes dans les universités partenaires ainsi qu'un accroissement de l'offre des enseignements en anglais (voir axe 1).

Niveau : Instituts d'études européennes de l'UCL et des FUSL.

Echéance : Entre 2014 et 2016 (3 à 5 ans).

Axe 3 : Meilleure prise en compte de l'avenir professionnel des étudiants

Le comité d'experts a regretté l'absence de stage dans les programmes en études européennes. Les autorités des deux Instituts d'études européennes comprennent ce regret mais ne le partagent pas entièrement. Le caractère « orphelin » du Master 120 en études européennes (c'est-à-dire un Master auquel ne correspond aucune formation de Bachelier correspondante) limite à quatre quadrimestres la durée de la formation des étudiants aux affaires européennes. Les enseignants doivent en outre prendre en considération les origines disciplinaires très diverses des étudiants. Ces contraintes laissent peu de temps pour l'organisation de stages. Par ailleurs, les moyens humains à disposition rendent très difficile, à moyen terme, la mise sur pied d'une cellule « stage ». Pour autant, les IEE sont soucieux de renforcer plus encore les échanges entre les étudiants et le monde professionnel.

Actions envisagées :

A court terme :

- Meilleure information des étudiants sur les possibilités de stages (collecte de l'information auprès des partenaires potentiels et diffusion de cette information) et sur les conditions de la réalisation d'un stage pendant leurs études. Cette information pourrait faire l'objet d'une séance spéciale pilotée par un administratif ou un académique et faire l'objet d'un memento ;
- Renforcement des collaborations avec des partenaires universitaires offrant une formation plus directement professionnalisante ;
- Favoriser des contacts réguliers avec le monde des employeurs (Institutions européennes et autres). Les FUSL co-organiseront ainsi, dès mars 2011, en partenariat avec la *London School of Economics and Political Science* et *Sciences Po Paris*, une « European Internship Fair ». Cette dernière mettra les étudiants en contact avec plusieurs dizaines d'organisations et d'entreprises proposant des stages et des emplois dans le champ des affaires européennes ;

- Organisation de rencontres régulières entre les étudiants et des praticiens, mais aussi des représentants du service européen de sélection du personnel de l'Union européenne (EPSO) ;

A moyen terme :

- Favoriser la mise sur pied d'une organisation des anciens étudiants susceptibles de nourrir des relations mutuellement profitables entre les deux IEE, leurs étudiants et les Anciens ;

A plus long terme :

- Etudier la faisabilité de la mise sur pied d'une cellule « Emplois et stages » propre aux programmes en études européennes ;

Niveau : Instituts d'études européennes de l'UCL et des FUSL ; FUSL et UCL pour la mise sur pied d'une cellule « Emplois et stages ».

Echéance : Entre 2011 et 2016 (3 à 5 ans) selon l'objectif concerné.

Axe 4 : Renforcement de la cohérence des programmes de mineure en études européennes de l'UCL et du Master 120

Le processus d'évaluation a mis en évidence un manque de coordination entre les enseignements en études européennes dispensés en Bachelier et en Master. Une redondance des cours d'histoire de la construction européenne et de droit européen entre la mineure en études européennes de l'UCL, d'une part, et, d'autre part, les enseignements dispensés du Master euro a plus spécifiquement été identifiée. Afin d'apporter une réponse rapide à ce problème, il a d'ores et déjà été décidé que les étudiants qui ont suivi un cours d'histoire de l'intégration européenne ou de droit institutionnel de l'UE dans le cadre de leur mineure en études européennes sont autorisés à le remplacer par un autre cours renvoyant à la problématique européenne, notamment un cours à option de la première ou de la seconde année du Master 120 en études européennes

Axe 5 : Simplification de la gouvernance des programmes en études européennes

La nécessité de rationaliser et de simplifier la gouvernance des programmes co-organisés par les deux IEE apparaît comme une évidence. Pour les experts, « [l]a complexité actuelle se justifiait par les nécessités d'une bonne transition, ses inconvénients dépassent désormais ses avantages ». Les autorités des deux instituts souscrivent à ce constat. Elles rejoignent également la recommandation qui leur a été faite de s'orienter très rapidement vers la désignation d'organes de gouvernance unifiés.

Niveau : Instituts d'études européennes de l'UCL et des FUSL ; FUSL et UCL.

Echéance : Court terme.

TROISIEME PARTIE : Conditions de réalisation

Les conditions de réalisation du plan d'action stratégique présenté ci-dessus correspondent pour l'essentiel à celles reprises dans les plans de suivi « Sciences politiques » de l'UCL et des FUSL. Notons toutefois qu'à l'exception de la mise sur pied d'une cellule « Emplois et stages », l'ensemble des actions envisagées pourront être mises en œuvre à ressources constantes.

Il nous faut en outre souligner l'importance de la réalisation du 5^{ème} et dernier axe « Simplification de la gouvernance des programmes en études européennes » pour la bonne réalisation des autres objectifs du plan d'action stratégique. Dans l'espoir d'un aboutissement rapide du processus de fusion des quatre universités catholiques de Communauté française, ce dernier axe devra par conséquent être considéré comme transversal et prioritaire.

Professeur Vincent WERTZ
Prorecteur à l'Enseignement

Professeur Vincent DUJARDIN
Président de l'IEE-UCL

Denis DUEZ
Coordination de l'évaluation en études
européennes et directeur de l'IEE-FUSL

